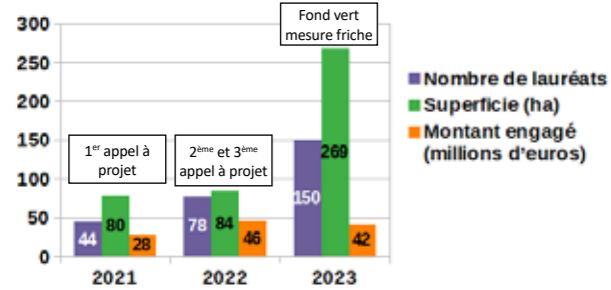




Thématique sol

Recyclage de friches et renaturation d'espaces urbanisés

Bilan des opérations de recyclage de friches et de renaturation d'espaces urbanisés depuis 2021

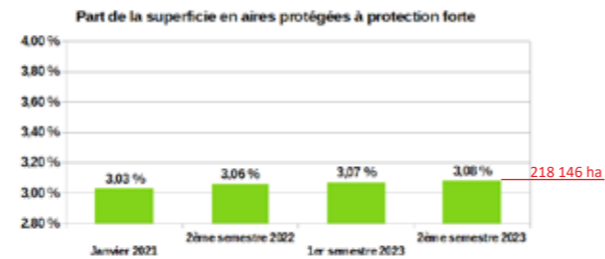


Les opérations de recyclage de friche et de renaturation d'espaces urbanisés contribuent à l'atteinte de l'objectif de sobriété foncière mais aussi à atténuer les effets du dérèglement climatique en milieu urbain tout comme en milieu naturel. Dans le cadre du fonds vert les mesures friches et renaturation ont connu un grand succès en 2023 avec un nombre de dossiers éligibles largement supérieur aux enveloppes initiales. Ces mesures sont reconduites dans le cadre de l'édition 2024 du fonds vert.

Déc. 2023

Aires protégées

Déc. 2023



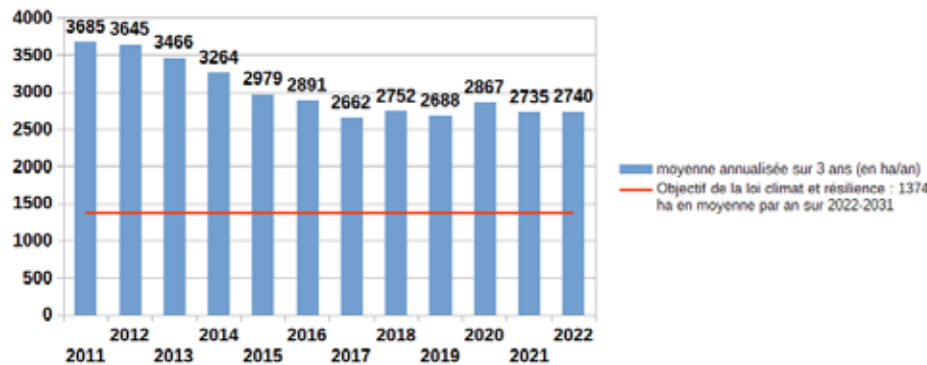
La stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) poursuit l'objectif de développer un réseau d'aires protégées efficace, cohérent, résilient et pérenne, sur l'ensemble du territoire. Fin 2023, ce sont 16 projets du plan d'actions 2022/2024 finalisés avec la mise en place effective d'une protection forte et au total 3,08 % du territoire régional en protection forte. La très grande majorité de ces 16 projets concrétisent une partie des 54 projets identifiés dans le plan d'action 2022/2024.

En 2024, pour permettre l'atteinte des objectifs de la SNAP, le fonds vert soutiendra les projets qui participeront au développement du réseau d'aires protégées en zones de protection forte

Connaissance Sol et trajectoire Zéro artificialisation nette

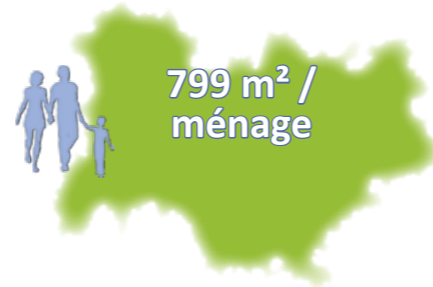
2023

Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers de 2012 à 2021 (en ha)



2740 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) ont été consommés en moyenne annuelle sur la période 2020-2022. L'analyse détaillée de ce chiffre montre que cette consommation a été réalisée principalement pour de l'habitat (64%) et pour de l'activité économique (21%). Après une baisse sur la période 2011-2017, la consommation d'espace en région marque un palier depuis 2018. Il s'avère nécessaire aujourd'hui de mettre en œuvre les leviers existants et de définir un nouveau modèle d'aménagement pour engager une nouvelle baisse de la consommation d'ENAF

Surfaces nouvellement artificialisées rapportées à l'évolution des ménages sur la période 2011-2020

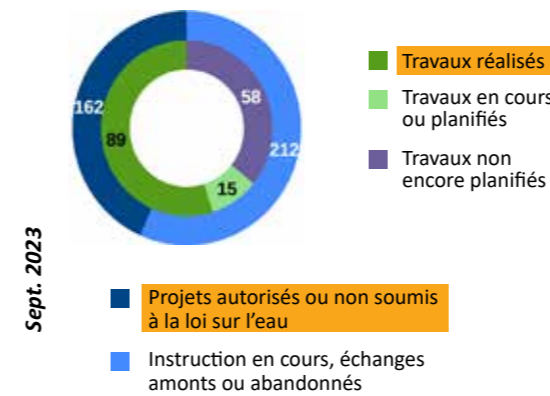


Thématique eau

Programme 100 retenues

Fév. 2024

374 projets de retenues



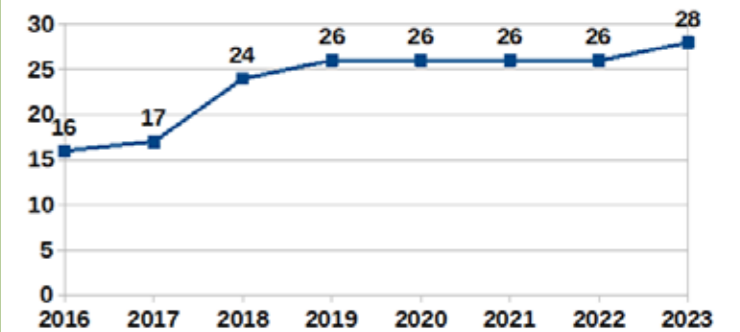
Sept. 2023

L'objectif de réalisation de 100 retenues à échéance de fin 2023 a été presque atteint. 89 retenues ont été effectivement réalisées, 15 sont encore en cours de réalisation. 4 retenues structurantes ont été réalisées sur les 28 projets identifiés en région. La poursuite du programme mettra l'accent sur l'accompagnement des projets structurants.

Nombre de PTGE

Fév. 2024

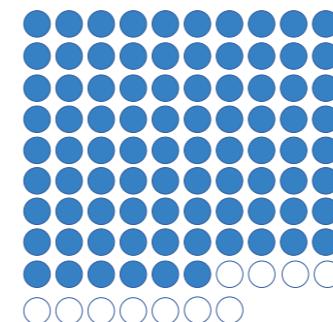
Nombre de PTGE (ou autre gouvernance locale) validés ou révisés



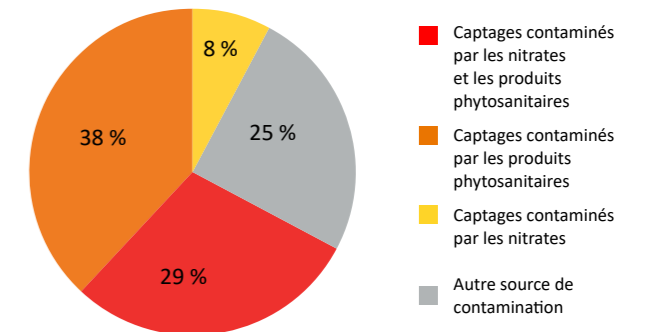
La gouvernance de la gestion de l'eau se fait à travers des projets de territoire (PTGE) dont la région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des précurseuse en la matière avec déjà 16 projets validés dès 2016 sur les territoires où l'enjeu de la ressource est le plus marqué. Depuis, 12 nouveaux projets ont été validés ou révisés, dont le projet de la Cance et celui du Gier en 2023. Pour les projets validés depuis plus de six ans, la démarche continue avec des phases de bilan des actions menées jusqu'à présent.

Captages prioritaires

Fév. 2024



% des captages prioritaires de la région contaminés par les nitrates ou les phytosanitaires



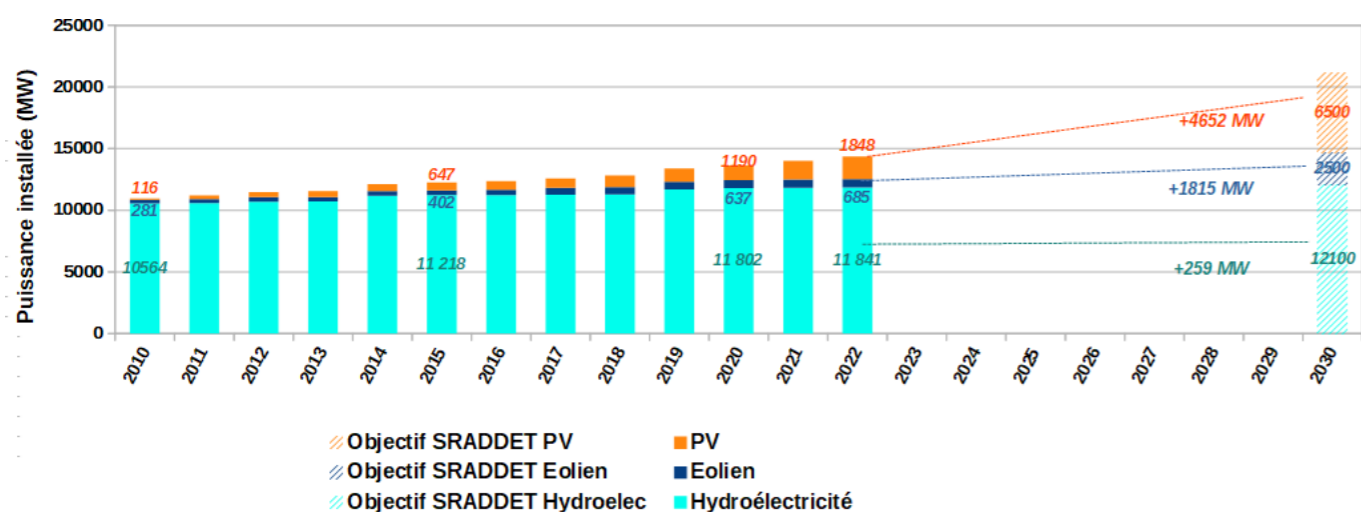
Le nombre de captages prioritaires est resté stable (98 au total). 86 d'entre eux (soit 88%) sont couverts par un plan d'action validé, dont 45 (46%) avec révision du plan d'action en cours. 76 captages prioritaires bénéficient d'une animation active (78%). L'enjeu est de poursuivre l'élaboration et la révision des plans d'action afin de restaurer la qualité de leur eau. En effet, seuls un quart d'entre eux ne sont contaminés ni par les nitrates ni par les produits phytosanitaires. Ils peuvent néanmoins être contaminés par d'autres polluants.



Thématique énergie

Énergies renouvelables électriques

Déc. 2023

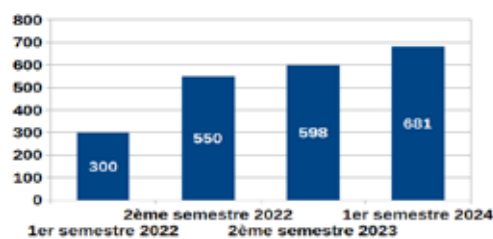


En Auvergne-Rhône-Alpes la production d'électricité renouvelable reste majoritairement portée par la filière hydroélectrique historique. Les dynamiques de développement éolien et photovoltaïque restent inférieures à la trajectoire qu'il faudrait observer pour atteindre les objectifs régionaux du SRADDET. Cependant, l'année 2022 a enregistré la plus forte installation en photovoltaïque et la loi APER, promulguée en mars 2023, doit permettre de faciliter l'émergence et le développement de projets en accentuant l'appropriation locale (planification plus locale des zones de développement EnR, mobilisation de foncier adapté, meilleur partage de la valeur...).

Sobriété et efficacité énergétique

Déc. 2023

Nombre d'entreprises à jour de leur audit énergétique obligatoire

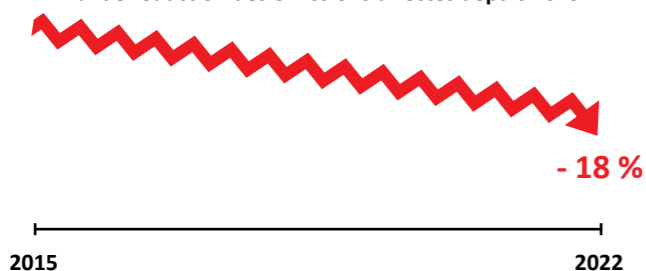


L'action «accompagner les acteurs vers plus de sobriété et d'efficacité» s'appuie sur 5 chantiers qui coordonnent et catalysent des démarches volontaires et réglementaires, telles que la réalisation qualitative d'un audit énergétique par les entreprises. L'audit consiste en une analyse des flux et consommations énergétiques, afin d'identifier les gisements d'économies d'énergie, de les hiérarchiser et de proposer des pistes d'actions. Il pourrait permettre d'économiser 7 % de la consommation totale des entreprises obligées. Pour les entreprises obligées, l'audit doit être mis à jour tous les 4 ans et, si tel n'est pas le cas, l'entreprise n'est plus à jour de ses obligations. L'obligation étant entrée en vigueur en 2015, une grande majorité d'audits devaient être renouvelés en 2019 et 2023. Or, beaucoup d'entreprises n'ont pas anticipé l'échéance de 2023 et n'ont pas renouvelé leur audit à temps. Elles font actuellement l'objet de vagues de relance successives, mais cette situation explique la faible évolution observée entre 2022 et 2023. A ce jour, environ 65 % des entreprises obligées sont à jour de leur audit énergétique, soit 681 entreprises sur environ 1050.

Décarbonation de l'industrie

2022

% de réduction des émissions directes depuis 2015

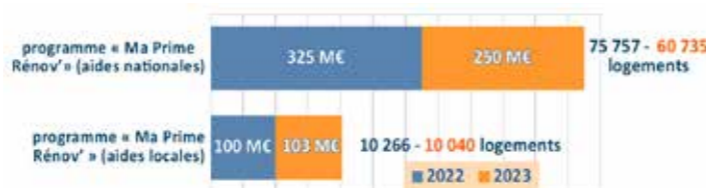


L'industrie est le 1er secteur contributeur à la baisse des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990. Entre 2015 et 2022, les émissions directes de gaz à effet de serre de l'industrie en région sont en baisse d'environ 18%. Le rythme annuel de décarbonation de l'industrie doit accélérer afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Rénovation énergétique

Déc. 2023

Les logements rénovés grâce aux aides nationales connaissent un recul de 22,66 % entre 2022 et 2023. Cela s'explique par un contexte inflationniste qui a pour conséquence d'augmenter le reste à charge des ménages. S'ajoutent à cela une certaine complexité de mobilisation des aides et un manque de disponibilité des entreprises pour faire. Les chiffres sont stables pour les logements rénovés grâce aux aides locales et se répartissent dans le parc résidentiel de la façon suivante : 3 825 logements concernent des dossiers individuels et 6 215 en copropriétés (62%). A noter qu'en 2021 cette proportion était inversée puisque 70% des dossiers étaient individuels ce qui démontre la montée en puissance de la rénovation des copropriétés, principalement dans les centres urbains.



Thématique air

Ozone

Déc. 2023

Concentration moyenne d'ozone par habitant



Valeurs de référence :
 - plan ozone : 70 à 90 µg/m³
 - OMS : 60 µg/m³

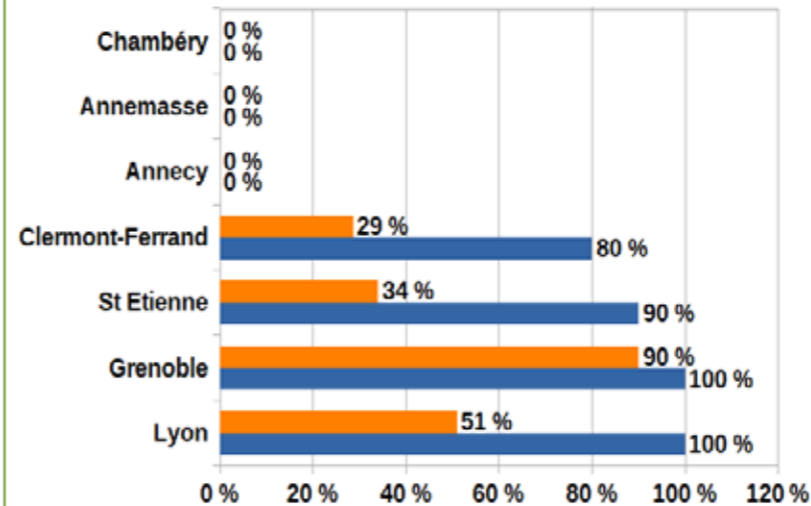
Surfaces exposées à des concentrations d'ozone potentiellement néfastes en km² et en % des surfaces régionales respectives



Si la qualité de l'air est globalement en amélioration en région, l'ozone - seul polluant en augmentation - reste un problème prégnant (+18% de concentrations en 2022 par rapport à 2007). Ainsi, la population est en moyenne exposée à 90 µg/m³ d'ozone, bien au-dessus de la valeur cible de l'OMS (60 µg/m³). De même, 37% des surfaces agricoles et 95% des surfaces forestières sont exposées à des seuils néfastes d'ozone, qui attaque les plantes. Le Plan régional ozone continue à déployer ses 23 actions pour lutter contre ce polluant, et un groupe de travail national est en cours de création pour porter nationalement des actions ambitieuses.

Zones à Faibles Emissions (ZFE)

Fév. 2024



Au 1er février 2024, la ZFE de Lyon est en place et respecte d'ores et déjà l'ensemble des obligations réglementaires qui lui sont liées. Le territoire de vigilance de Grenoble est également arrêté et son périmètre comme les restrictions qu'il prévoit répondent également aux attendus réglementaires. Les territoires de vigilance de Saint-Etienne et Clermont, s'ils sont actifs, doivent au cours de l'année élargir leurs périmètres pour être conformes à la loi Climat et Résilience. Enfin, 3 autres territoires (Annecy, Chambéry et Annemasse) de vigilance doivent pouvoir être arrêtés d'ici au 31/12/2024. Aujourd'hui, les 4 territoires sur lesquels existent des restrictions de circulation permettant d'améliorer la qualité de l'air couvrent 1,35 millions d'auralpins.

2024 constitue une année charnière pour le déploiement de ces zones de vigilance : tous les territoires obligés devront ainsi être actifs au 31 décembre.

Ainsi, le comité technique régional ZFE qui s'est tenu à la DREAL le 26 janvier dernier a permis de réunir les collectivités, les services de l'Etat et les experts techniques pour partager expériences et bonnes pratiques au niveau régional. Cette journée, animée en intelligence collective, a aussi permis d'approfondir avec tous les acteurs concernés les modalités pour rendre mieux acceptables les restrictions de circulation qui en découlent. La mesure ZFE du Fonds vert, reconduite en 2024, permet quant à elle de continuer à financer les projets qui facilitent le déploiement des ZFE et territoires de vigilance (pistes cyclables, plateformes multimodales, conseillers mobilité, etc.).